

# **Protocole de l'accueil de loisirs « Les P'tites Bouilles » A Saint-Ouen-les-Vignes De l'association Bul' de Mômes**

Ce règlement n'est pas définitif.

Il sera adapté en fonction des évolutions et des nouvelles recommandations liée à la crise sanitaire.

Au regard de ce document, nos locaux ne pourront accueillir que 15 enfants maximum, c'est pourquoi nous serons contraints de mettre en place un système de priorité si vous êtes plus nombreux·ses à souhaiter inscrire vos enfants (l'un des deux parents est un "personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire").

## **Rappel des principes généraux du protocole sanitaire :**

- ⊗ Appliquer les gestes de protection
  
- ⊗ Maintenir la distanciation physique
  
- ⊗ Limiter au maximum les croisements des enfants
  
- ⊗ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
  
- ⊗ Communiquer et informer

## La protection du personnel :

Les personnes travaillant au sein de l'accueil de loisirs disposeront :

- De masques (changer toutes les 4h) obligatoires
- De gel hydro alcoolique
- Des produits de nettoyage pour la désinfection des tables, des jeux (etc...)

Une distance d'un mètre sera respectée entre chaque animateur·ice. Ils·elles éviteront tous contacts entre eux·elles pendant leurs heures de travail.

L'ensemble des adultes travaillant auprès des enfants portera un masque qui sera changé toutes les 4 heures.

Les animateurs·ices ainsi que la personne chargée du nettoyage et de la restauration seront tenu·es de se laver les mains à l'arrivée dans l'établissement.

La tenue de travail sera changée dès l'arrivée des animateurs pour limiter la propagation éventuelle du virus.

Pour cela ils iront dans le bâtiment de l'association situé à 100 mètres de l'accueil de loisirs.

Une attention soutenue au respect strict des mesures barrières sera rappelée et appliquée durant la journée avec notamment :

- *Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide, séchage avec essuie-mains en papier à usage unique*
- *Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir*
- *Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle*
- *Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades*
- *Port d'un masque*
- *Respecter la règle de distanciation physique d'un mètre (à adapter en fonction du public accueilli et notamment les plus petits)*
- *Ne pas s'échanger appareils, crayons... sans les avoir désinfectés préalablement par un produit antiviral*

# **Accueil des enfants et des parents**

**ATTENTION, les horaires d'accueil changent !**

**Accueil du matin : 8h-9h30**

**Accueil du soir : 16h-17h**

**L'accueil s'effectuera devant le portail de l'école.**

Un·e seul·e et même animateur·ice accueillera les familles qui devront attendre devant le portail dans le respect des distances et gestes barrières.

Cela s'applique à l'accueil du matin comme du soir.

Il est demandé aux parents de porter un masque aux abords de l'école, car il est possible de croiser d'autres familles.

**Les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte de l'école pour éviter les croisements.**

Seul·e l'animateur·ice ouvrira et fermera le portail afin que **personne d'autre ne touche la poignée.**

Nous demandons aux familles de bien respecter les horaires d'accueil du centre de loisirs qui changent exceptionnellement pour cette fin d'année.

Il sera difficile, voire impossible, d'adapter des temps d'accueils en dehors de ceux indiqués ci-dessus.

# **Prise en charge des enfants**

## **Et**

# **Mise en place des activités :**

### **Les horaires d'accueil change !**

**Accueil du matin : 8h-9h30**

**Accueil du soir : 16h-17h**

Dès l'arrivée des familles une explication sera effectuée **au portail** sur le fonctionnement de la journée et ses règles.

Les enfants seront ensuite accompagnés dans leur groupe constitué à l'avance par tranches d'âges.

Ces groupes ne se croiseront pas dans la journée.

### **Les repas :**

Il est demandé aux familles dans un premier temps de **prévoir un repas froid** à consommer sur place. Rien à réchauffer !

Les repas seront consommés dans les salles de chaque groupe.

Cette pourra être amené à évoluer.

### **Lavage des mains :**

Le lavage des mains se fera régulièrement à l'eau et au savon, le séchage avec une serviette jetable.

Le gel sera utilisé par les adultes. Il n'est pas recommandé que les enfants se désinfectent  
Ce temps sera pris : (obligatoire)

- Dès l'arrivée des animateur·ices et des enfants avant de se rendre dans les salles d'activités.
- Avant et après chaque activité.
- Avant et après chaque passage aux toilettes.
- Avant et après la cantine
- Après avoir toussé ou éternué

### **Port des masques :**

Pour les enfants de plus de 6 ans, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants pourront en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Pour les enfants de moins de 6 ans, le port du masque est proscrit.

**L'équipe d'encadrement sera équipée de masques au cas où un enfant développerait des symptômes dans la journée et serait obligé de le porter en attendant ses parents.**

### **Règle de vie quotidienne :**

En début de journée, les nouvelles règles de vie quotidienne seront rappelées et animées dans chaque groupe. (Par exemple, les enfants pourront jouer le rôle des animateur·ices pour expliquer les nouvelles règles)

Des rappels seront effectués toute au long de la journée avec des temps de médiation et de prise de parole des enfants.

### **Activités :**

Pendant les activités, un minimum de matériel sera utilisé et désinfecté en fin d'activité par les animateur·ices.

Beaucoup de jeux/jouets qui auparavant étaient en libre-service ne le seront plus.

Dans chaque salle des caisses, boîtes ou sacs de matériels individualisés seront attribués à chaque enfant pour éviter les échanges à répétition.

Ce principe sera pensé et pris en compte pour chaque activité proposée.

### **Il est interdit de venir avec son matériel personnel.**

Les activités qui seront proposées respecteront les gestes barrières.

Pour les sorties, des groupes seront constitués de 9 enfants maximum avec 1 animateur·ice.

Les activités dans la cour de l'école ou autre extérieur seront définies pour ne pas croiser les autres groupes (sauf si la distance d'1 mètre entre chaque enfant est respectée).

### **Le goûter :**

Le goûter ne sera plus préparé avec les enfants.

Seul·e un·e animateur·ice préparera les goûters qui seront confectionnés pour les trois groupes et pris dans les salles respectives. Les enfants y resteront jusqu'à l'accueil du soir.

## **Protocoles d'entretien des locaux :**

Avant la reprise, un nettoyage habituel se fera dans les lieux qui n'ont pas été utilisés depuis plus de 5 jours.

Après la reprise, la désinfection des sols, tables et chaises se fera au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Une aération des salles d'activité sera effectuée lorsque les groupes seront dehors.

Les produits utilisés pour la désinfection auront une activité virucide selon la norme EN14476.

Les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (sanitaires, poignées de porte, interrupteurs..) seront nettoyés le midi par un référent nettoyage dans l'équipe.

Les animateur·ices participeront au nettoyage pendant la journée. Ils désinfecteront

- Les tables
- Les jeux utilisés
- Les poignées des portes et de placards
- Les lavabos (si présents dans leur salle)
- Les interrupteurs
- Les sanitaires après chaque passage d'un enfant de leur groupe

# **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM**

**Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.**

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil. (*Le directeur de l'accueil de loisirs*)
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant / des enfants  
.....  
certifie avoir pris connaissance des moyens mis en place par l'association Bul' de Mômes en lien avec les recommandations sanitaires gouvernementales et décharge donc l'association ainsi que ses représentants de toute responsabilité en cas d'incident lié à l'épidémie de COVID19 qui pourrait survenir à partir de ce moment et déclare renoncer à tout recours à son encontre.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé »